

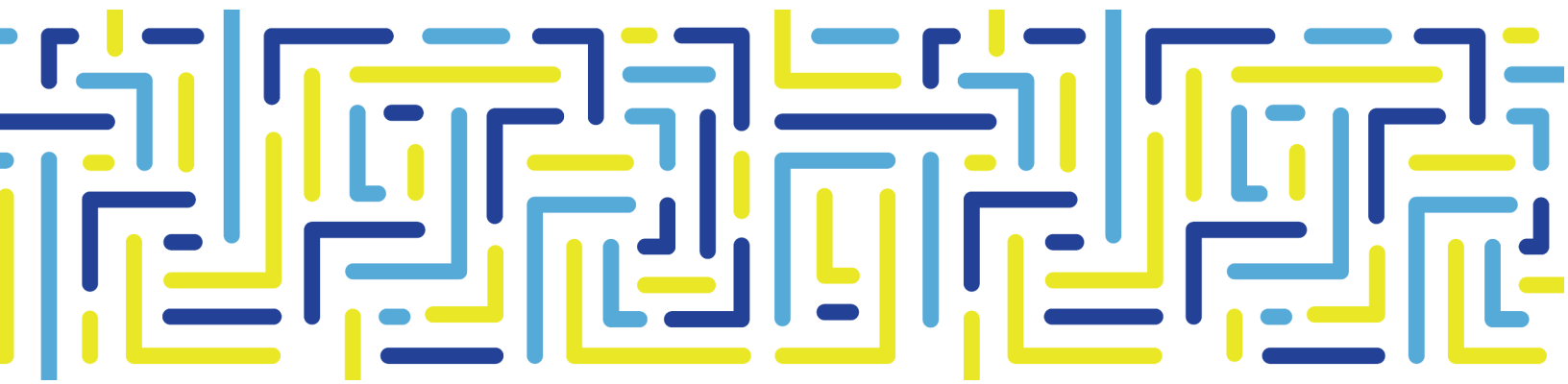


Normes d'accessibilité Canada

Plan ministériel de 2026 à 2027

L'honorable Patty Hajdu

Ministre de l'Emploi et des Familles



© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par l'honorable Patty Hajdu, ministre de l'Emploi et des Familles, 2026

Numéro de catalogue : AS1-1F-PDF

Numéro international normalisé des publications en série (ISSN) : 2563-0407

Also available in English under the title: Accessibility Standards Canada Departmental Plan 2026 to 2027

Plan ministériel 2026 à 2027 de Normes d'accessibilité Canada

Table des matières :

- [En un coup d'œil](#)
- [Message de la ministre](#)
- [Message du président du conseil d'administration](#)
- [Message du président-directeur général](#)
- [Plans pour assurer la responsabilité essentielle et les services internes](#)
 - [Responsabilité essentielle : Normes d'accessibilité](#)
 - [Services internes](#)
- [Considérations à l'échelle de l'organisation](#)
 - [Priorités gouvernementales connexes](#)
 - [Principaux risques](#)
- [Dépenses et ressources humaines prévues](#)
 - [Dépenses](#)
 - [Financement](#)
 - [État des résultats condensé prospectif](#)
 - [Ressources humaines](#)
- [Tableaux de renseignements supplémentaires](#)
- [Dépenses fiscales fédérales](#)
- [Renseignements sur l'organisation](#)
- [Définitions](#)

En un coup d'œil

Le présent plan ministériel précise les priorités, les projets et les coûts connexes de Normes d'accessibilité Canada au cours des 3 exercices à venir.

Les plans sont axés sur les priorités énoncées dans les [lettres de mandat](#), ainsi que sur [la vision, la mission, la raison d'être](#) et [le contexte opérationnel](#) de Normes d'accessibilité Canada.

Priorités de l'organisation

Normes d'accessibilité Canada a défini les grandes priorités suivantes en 2026 à 2027 :

- Élaborer des normes dans les 7 domaines prioritaires de la [Loi canadienne sur l'accessibilité](#).
- Financer divers projets de recherche qui visent à informer l'élaboration de modèles de normes d'accessibilité de nouvelle génération.
- Simplifier l'accès public :
 - aux normes en cours d'élaboration et aux normes publiées;
 - aux projets de recherche qui ont reçu un financement dans le cadre de notre [Programme de subventions et de contributions](#);
 - aux guides techniques qui offrent des conseils et des pratiques exemplaires.

Examen exhaustif des dépenses

Le gouvernement s'engage à limiter la croissance des dépenses opérationnelles quotidiennes afin de réaliser des investissements qui favoriseront la croissance économique et dont bénéficiera la population canadienne.

Normes d'accessibilité Canada n'a pas de réductions prévues dans le cadre de l'examen exhaustif des dépenses.

Normes d'accessibilité Canada respectera toutefois l'esprit de l'examen en procédant comme suit :

- revoir et réaffirmer nos priorités;
- cerner des gains d'efficience et simplifier certains processus internes;
- veiller à ce que les ressources soient alignées sur nos priorités et sur les travaux ayant le plus grand impact;
- soutenir notre croissance continue et notre efficacité à mesure que l'organisation évolue.

Le présent plan ministériel tient compte de ces mesures.

Faits saillants de Normes d'accessibilité Canada en 2026 à 2027

Faire progresser les normes d'accessibilité à travers le Canada

Normes d'accessibilité Canada continuera de diriger l'élaboration de normes d'accessibilité dans les 7 domaines prioritaires de la [Loi canadienne sur l'accessibilité](#).

Au cours de l'exercice 2026 à 2027, nous allons :

- publier 1 nouvelle norme;
- mener un examen public sur 1 projet de norme;
- établir 1 nouveau comité technique pour aborder des questions émergentes d'accessibilité.

Nous continuerons à soutenir 8 comités techniques dans l'élaboration de normes à différentes étapes de développement. Nous veillerons à ce que les personnes en situation de handicap soient représentées à chaque étape du processus d'élaboration.

Nous collaborerons aussi avec d'autres organismes d'élaboration de normes pour :

- élargir notre champ d'influence;
- harmoniser les pratiques d'accessibilité entre les provinces et territoires et les divers secteurs.

Consolider la recherche, la collaboration et le partage des connaissances

Grâce à notre programme de financement [Avancement de la recherche sur les normes d'accessibilité](#), nous allons :

- financer divers nouveaux projets de recherche qui éclaireront la prochaine génération sur les normes d'accessibilité;
- accroître les possibilités de collaboration avec des organisations de personnes en situation de handicap à travers le Canada;

- poursuivre la mise en œuvre de recommandations issues de l'évaluation du programme afin d'améliorer la transparence, la responsabilité et l'inclusion.

En nous appuyant sur ces bases, nous allons :

- continuer la collaboration avec les provinces et les territoires;
- renforcer nos rapports auprès des entités sous réglementation fédérale, de l'industrie et d'autres partenaires et intervenants afin d'encourager leur participation à l'élaboration et à l'utilisation de nos normes;
- favoriser les partenariats avec des organisations nationales et internationales pour accroître la portée de nos normes d'accessibilité et élargir le réseau d'expertise.

Ces efforts contribueront à :

- veiller à ce que les normes d'accessibilité correspondent à l'expérience vécue et aux pratiques exemplaires;
- soutenir l'harmonisation des démarches entre les différentes administrations compétentes et l'adoption des normes d'accessibilité;
- solidifier le leadership du Canada en ce qui a trait à l'innovation dans le domaine de l'accessibilité, tant au Canada que dans le monde entier.

Améliorer l'accès à l'information et la participation du public

Nous continuerons à améliorer l'accès et l'engagement de la population canadienne envers notre travail en augmentant notre portée et en rendant nos outils de communication plus accessibles.

Grâce à nos 2 bases de données en ligne, le public peut :

- trouver facilement les projets de normes, les normes publiées et les guides techniques;
- avoir accès à la recherche que notre [Programme de subventions et de contribution](#) a financée.

Nous continuerons d'améliorer l'accessibilité et l'expérience utilisateur de notre site Web afin qu'il réponde aux besoins de nos divers publics.

Notre communication restera régulière et à jour grâce à :

- notre site Web;
- nos réseaux sociaux;
- nos communiqués de presse;
- nos infolettres ciblées.

Ces efforts renforceront l'engagement avec :

- les personnes en situation de handicap et les organisations qui les représentent;
- les autres agences et ministères fédéraux;
- les entités sous réglementation fédérale;
- l'industrie;
- les divers autres partenaires et parties intéressées.

En facilitant l'accès à notre travail et l'engagement avec celui-ci, nous continuerons d'encourager une participation plus large à l'élaboration et à l'utilisation des normes d'accessibilité.

En 2026 à 2027, les dépenses totales prévues (y compris les services internes) pour Normes d'accessibilité Canada sont de 21 366 957 \$ et le nombre total d'équivalents temps plein prévus (y compris pour les services internes) est de 63.

Sommaire des résultats prévus

Le texte ci-dessous présente un résumé des résultats que l'organisation compte atteindre en 2026 à 2027 dans son principal domaine d'activité, appelé « responsabilité essentielle ».

Responsabilité essentielle : Normes d'accessibilité

Normes d'accessibilité Canada améliorera les normes d'accessibilité en 2026 et 2027. L'organisation soutiendra des recherches importantes et recueillera des commentaires de différentes communautés. Nous financerons des projets de recherche axés sur les obstacles recensés dans les domaines prioritaires de la [Loi canadienne sur l'accessibilité](#). De plus, nous nous assurerons que les personnes en situation de handicap

participent à ces projets. Nous chercherons activement à mobiliser ces groupes et à collaborer avec eux, en particulier les communautés autochtones et celles issues de la diversité, afin que tous puissent participer à l'élaboration de ces normes. Nous simplifierons aussi la recherche et l'utilisation d'outils et de ressources en ligne. Nous mesurerons le succès de ces activités grâce à l'augmentation du nombre de personnes qui participent, à un meilleur accès aux ressources, et à une utilisation plus répandue des nouvelles normes partout au Canada.

Dépenses prévues : 15 641 161 \$

Ressources humaines prévues : 45

Vous trouverez de plus amples renseignements sur les [Normes d'accessibilité](#) dans le plan complet.

Pour obtenir des renseignements exhaustifs sur les montants totaux prévus pour les dépenses et les ressources humaines de Normes d'accessibilité Canada, consultez la section [Dépenses et ressources humaines prévues](#) du plan complet.

Message de la ministre

Le Canada réussit quand tout le monde a une chance égale de participer. En tant que ministre de l'Emploi et des Familles, je m'engage à veiller à ce que notre économie, nos communautés et nos services publics reflètent la diversité et la force des Canadiens et des Canadiennes, y compris les plus de 8 millions de personnes en situation de handicap. L'amélioration de l'accessibilité est essentielle pour renforcer la prospérité, l'équité et les opportunités à travers le pays.



L'honorable Patty Hajdu,
Ministre de l'Emploi et des Familles

Le travail décrit dans le Plan ministériel 2026 à 2027 de Normes d'accessibilité Canada appuie la priorité du gouvernement du Canada visant à bâtir un avenir plus inclusif et sans obstacles. En éliminant les obstacles dans l'emploi, le logement, les transports, l'environnement bâti et les services numériques, nous veillons à ce que la population canadienne puisse contribuer à la croissance économique et en bénéficier. Un Canada fort est un Canada accessible où tout le monde peut participer au marché du travail, subvenir aux besoins de leur famille et contribuer à une croissance durable.

Cette année, Normes d'accessibilité Canada continuera de jouer un rôle de leader dans l'élaboration de la prochaine génération de normes d'accessibilité. Grâce au développement de normes, à la recherche, à la collaboration et à l'engagement public, l'organisation veille à ce que son travail reflète les expériences vécues des personnes en situation de handicap. Notre travail est guidé par le principe « Rien sans nous » et les personnes en situation de handicap sont essentielles à son avancement. Ces efforts contribuent également à l'uniformité et à l'harmonisation entre les différentes juridictions, ce qui constitue une étape importante dans l'amélioration des services, la réduction des iniquités et le soutien des progrès nationaux en vertu de la [Loi canadienne sur l'accessibilité](#).

À mesure que l'organisation avance dans son mandat, elle contribuera aussi à renforcer le leadership du Canada en matière d'accessibilité à l'échelle internationale, renforçant ainsi notre engagement envers les droits des personnes en situation de handicap, ici et partout dans le monde. Je suis encouragée par le dévouement de son conseil d'administration, de ses

comités techniques et de son personnel, ainsi que par les milliers de Canadiens et de Canadiennes qui participent chaque année aux examens publics.

Ensemble, nous continuons de bâtir un Canada où l'accessibilité est une responsabilité partagée et une valeur fondamentale. C'est ainsi que nous ouvrons les portes de l'emploi, renforçons l'indépendance et aidons chaque personne à réaliser son plein potentiel. Je suis fière de soutenir ce travail alors que nous nous dirigeons vers un Canada sans obstacles.

Message du président du conseil d'administration

En tant que président du conseil d'administration, je suis fier de soutenir le travail essentiel de Normes d'accessibilité Canada. Entre 2026 et 2027, notre Conseil poursuivra sa mission en fournissant des conseils et une supervision pour aider l'organisation à avancer avec confiance vers un Canada sans obstacles.



M. Paul Walsh
Président du conseil d'administration

Les personnes en situation de handicap sont au cœur de toutes nos actions. Nous croyons fermement à l'importance d'une participation significative et d'un dialogue ouvert, que ce soit dans nos recherches, l'élaboration de normes ou les activités d'engagement. Le leadership des personnes en situation de handicap est crucial : il enrichit notre prise de décision et garantit que notre travail reflète des expériences vécues et des besoins concrets.

Nous nous engageons également à rester informés et attentifs aux tendances émergentes. Pour ce faire, nous identifions les obstacles et les meilleures pratiques et tirons parti des connaissances des communautés et de nos partenaires. Cela nous aide à orienter les priorités et à soutenir l'organisation dans la réalisation de travaux pertinents et significatifs. Nous accordons une grande importance aux commentaires sur les projets de normes et encourageons une large mobilisation de la population canadienne. Votre voix contribue à façonner les normes.

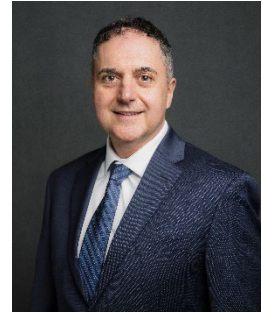
La collaboration demeure un élément clé du travail du Conseil. Nous favorisons l'engagement auprès des organisations locales et nationales représentant les personnes en situation de handicap, des entités sous réglementation fédérale, de l'industrie, des partenaires autochtones et des organisations internationales. Ces relations permettent d'harmoniser les approches, de partager les bonnes pratiques et d'accroître la portée et la visibilité des normes d'accessibilité dans tous les secteurs.

Le Conseil est déterminé à maintenir une gouvernance solide, à fournir des conseils réfléchis et à exercer une supervision responsable. Je souhaite remercier mes collègues du Conseil, le président-directeur général, les comités techniques et les membres du personnel de Normes d'accessibilité Canada pour leur dévouement et leur expertise. Grâce à leurs efforts, nous

avançons pas à pas vers un avenir où le Canada sera plus accessible et inclusif pour toutes et tous.

Message du président-directeur général

Alors que la période 2026 à 2027 commence, Normes d'accessibilité Canada entre dans une phase clé. Nous avons établi une base solide fondée sur des faits, l'expérience vécue et la collaboration. Cela nous prépare à un travail novateur qui aura des effets durables pour les personnes au Canada. Cette année, nous continuerons d'élaborer des normes d'accessibilité et de soutenir un changement culturel vers un pays sans obstacles.



M. Dino Zuppa
Président-directeur général

Notre travail appuie certains des plus grands défis d'accessibilité au Canada. Le logement en fait partie. Notre norme sur les logements prêts à l'accessibilité, et celles à venir sur les petites maisons à l'accessibilité et les maisons modulaires à l'accessibilité aideront à créer des milieux où les personnes en situation de handicap peuvent vivre en sécurité, de manière autonome et avec dignité. Ces normes influenceront la façon dont les collectivités sont conçues et vécues à travers le pays.

Nous ferons également progresser des normes dans d'autres domaines clés comme les évacuations d'urgence, les garderies, la prestation de programmes et de services et l'approvisionnement. Chacune représente un pas concret vers l'élimination des obstacles à la pleine participation dans la société.

Le Canada franchit aussi une nouvelle étape en matière de technologies accessibles. Nous avons récemment publié la première norme au monde sur l'intelligence artificielle (IA) équitable et accessible. Cette réalisation positionne le Canada comme un leader mondial. Nous poursuivons cette lancée en élaborant des normes pour que les outils de création d'IA, les systèmes d'IA générative et les nouvelles technologies numériques soient accessibles dès leur conception. À mesure que la technologie évolue, notre objectif reste le même : créer un environnement où l'innovation réduit les obstacles, favorise l'inclusion et améliore la vie quotidienne.

Les personnes en situation de handicap sont au cœur de notre travail. Elles dirigent nos recherches, guident nos comités techniques, orientent nos consultations et renforcent nos décisions. Leur expertise, personnelle

et professionnelle, garantit que nos normes sont pertinentes, fondées et novatrices. Ce leadership est essentiel à notre succès.

Notre programme de recherche continuera à produire les données nécessaires pour orienter la prochaine génération de normes. Les projets financés refléteront des points de vue variés, avec une participation active des personnes en situation de handicap comme responsable de projet, conseillers, partenaires et participants. En élargissant notre collaboration avec les organisations de personnes en situation de handicap, les partenaires autochtones, les gouvernements, les entités sous réglementation fédérale et l'industrie, nous élargirons la portée et l'impact de ces connaissances et des pratiques exemplaires.

Nous continuerons de renforcer l'accès à nos outils et à nos ressources. Grâce aux améliorations apportées à nos bases de données en ligne, à notre site Web et à nos communications, il sera plus facile de trouver les normes, les recherches et les guides techniques. Il sera aussi plus simple de participer aux examens publics de nos projets de normes.

L'engagement de tout le monde au Canada, surtout des personnes en situation de handicap, continuera d'orienter nos efforts.

Ce qui m'inspire le plus, c'est l'effort collectif derrière ce travail. Notre conseil d'administration offre une vision et un leadership réfléchis. Notre personnel apporte expertise, innovation et engagement. Nos comités techniques partagent un savoir essentiel et une expérience vécue précieuse. La population canadienne continue de nous transmettre des idées qui orientent nos efforts.

L'accessibilité est une responsabilité partagée. Lorsque les organisations, les communautés et l'industrie considèrent l'accessibilité dès le départ, nous nous rapprochons d'un Canada où tout le monde peut participer. Ensemble, continuons de bâtir un avenir sans obstacles, dirigé par et pour les personnes en situation de handicap.

Plans pour assurer la responsabilité essentielle et les services internes

Responsabilité essentielle et services internes

- [Responsabilité essentielle : Normes d'accessibilité](#)
- [Services internes](#)

Responsabilité essentielle : Normes d'accessibilité

Dans la présente section :

- [Description](#)
- [Répercussions sur la qualité de vie](#)
- [Indicateurs, résultats et cibles](#)
- [Plans visant à atteindre les cibles](#)
- [L'analyse comparative entre les sexes plus](#)
- [Ressources prévues pour atteindre les résultats](#)
- [Répertoire des programmes](#)

Description

Le cadre ministériel des résultats décrit notre responsabilité :

Normes d'accessibilité Canada vise à reconnaître, à éliminer et à prévenir les obstacles à l'accessibilité en élaborant et en révisant des normes d'accessibilité dans les domaines prioritaires définis à l'article 5 de la [Loi canadienne sur l'accessibilité](#).

Répercussions sur la qualité de vie

Cette responsabilité fondamentale contribue aux domaines de la société, la prospérité, la saine gouvernance, l'environnement et la santé du [Cadre de la qualité de vie pour le Canada](#) du gouvernement du Canada.

À travers les activités décrites de cette responsabilité fondamentale, Normes d'accessibilité Canada aide à faire progresser la justice et les droits de la personne pour les personnes en situation de handicap. En effet, nos normes d'accessibilité garantissent que nous traitons les personnes en situation de handicap de manière égale, équitable et avec

dignité. Nos normes font aussi en sorte que les personnes en situation de handicap aient un accès égal aux biens, aux services et aux possibilités offerts à toute la population canadienne.

Cette responsabilité fondamentale contribue aux domaines suivants :

- **Société** : plus précisément, l'indicateur « **Sentiment d'appartenance à une collectivité locale** » (soutenu par 30 de nos normes). Ces normes éliminent les obstacles, favorisent l'inclusion et renforcent la participation sociale et le sentiment d'appartenance des personnes en situation de handicap, comme la norme sur [Les garderies accessibles](#).
- **Prospérité** : plus précisément l'indicateur « **Joindre les deux bouts** » (soutenu par 7 de nos normes) et l'indicateur « **Logement acceptable** » (soutenu par 3 de nos normes). Ces indicateurs sont soutenus par des normes (comme [L'emploi](#) et [Logements prêts à l'accessibilité](#)) qui favorisent des environnements de logement accessibles qui permettent aux personnes en situation de handicap de participer pleinement à :
 - l'économie;
 - la vie communautaire;
 - des milieux de travail équitables.
- **Saine gouvernance** : plus précisément l'indicateur « **Discrimination et traitement injuste** » (soutenu par 27 de nos normes). Ces normes visent à :
 - éliminer les obstacles systémiques;
 - renforcer l'équité et l'inclusion;
 - bâtir la confiance du public dans le système de justice fédéral, ses programmes et ses services, comme le fait la norme [Justice accessible : Cours et tribunaux fédéraux](#).
- **Environnement** : plus précisément l'indicateur « **Accès aux transports en commun** » (soutenu par 17 de nos normes). Ces normes favorisent :
 - des systèmes de transport accessibles;

- des environnements permettant aux personnes en situation de handicap de se déplacer de manière autonome;
- la pleine participation aux activités quotidiennes, comme la norme [Parcours de voyage accessible : Environnement bâti \(14 normes\)](#).
- **Santé** : plus précisément l'indicateur « **Santé mentale perçue** » (soutenu par 15 de nos normes). Ces normes :
 - éliminent les obstacles physiques et de communication;
 - améliorent l'accessibilité dans les environnements et les services;
 - contribuent au bien-être général et à la qualité de vie, comme la norme sur la Communication équitable.

Indicateurs, résultats et cible

Cette section présente des renseignements détaillés sur les indicateurs de l'organisation, les résultats réels des 3 derniers exercices, les cibles et les dates cibles approuvées concernant les normes d'accessibilité. Les renseignements sont présentés par résultat ministériel.

Tableau 1 : La recherche éclaire la prochaine génération de normes

Le tableau 1 fournit un résumé de l'objectif et des résultats réels pour chaque indicateur associé aux résultats sous Normes d'accessibilité.

Indicateur de résultat ministériel	Résultats réels	Cible 2026 à 2027	Date d'atteinte de la cible
Pourcentage des rapports de projets de recherche achevés et utilisés par les comités techniques pour élaborer de nouvelles normes ou réviser des normes existantes.	2022 à 2023 : 2023 à 2024 : 2024 à 2025 : Sans objet, nouvel indicateur de rendement	Au moins 75 %	31 mars 2027

Tableau 2 : Des normes d'accessibilité sont en place pour éliminer les obstacles dans les domaines prioritaires définis à l'article 5 de la [Loi canadienne sur l'accessibilité](#).

Le tableau 2 fournit un résumé de l'objectif et des résultats réels pour chaque indicateur associé aux résultats sous Normes d'accessibilité.

Indicateur de résultat ministériel	Résultats réels	Cible 2026 à 2027	Date d'atteinte de la cible
Nombre de normes élaborées ou révisées dans les domaines prioritaires.	2022 à 2023 : 3 2023 à 2024 : 0 2024 à 2025 : 3	Au moins 2 normes tous les 2 ans	31 mars 2027

Tableau 3 : Les intervenants participent à l'exécution de notre mandat

Le tableau 3 fournit un résumé de l'objectif et des résultats réels pour chaque indicateur associé aux résultats sous Normes d'accessibilité.

Indicateur de résultat ministériel	Résultats réels	Cible 2026 à 2027	Date d'atteinte de la cible
Nombre d'activités organisées pour mobiliser les intervenants.	2022 à 2023 : 16 2023 à 2024 : 29 2024 à 2025 : 21	Au moins 5 activités par année	31 mars 2027

Tableau 4 : Les pratiques exemplaires en matière d'accessibilité sont accessibles au public

Le tableau 4 fournit un résumé de l'objectif et des résultats réels pour chaque indicateur associé aux résultats sous Normes d'accessibilité.

Indicateur de résultat ministériel	Résultats réels	Cible 2026 à 2027	Date d'atteinte de la cible
Nombre de rapports, de pratiques exemplaires, de connaissances spécialisées et de publications sur les normes d'accessibilité rendus publics.	2022 à 2023 : 2023 à 2024 : 2024 à 2025 : Sans objet, nouvel indicateur de rendement	Au moins 7 rapports et/ou publications par année	31 mars 2027

Des renseignements supplémentaires sur les [résultats détaillés et l'information sur le rendement](#) pour le répertoire des programmes de Normes d'accessibilité Canada figurent dans l'InfoBase du GC.

Plans visant à atteindre les cibles

La section suivante décrit les résultats prévus relativement aux normes d'accessibilité en 2026 à 2027.

Résultat ministériel 1 : La recherche éclaire la prochaine génération de normes

Les résultats que nous prévoyons atteindre

Soutenir la recherche constitue un élément essentiel de notre mandat. La recherche fournit les données probantes nécessaires à l'élaboration de nos normes. Au cours de l'exercice 2026 à 2027, nous continuerons à soutenir la recherche sur l'accessibilité et la diffuser afin d'éclairer l'élaboration de normes et la mise à jour de normes existantes.

Pour atteindre ces résultats, nous allons :

- Continuer à financer des projets de recherche dans les 7 domaines prioritaires de la [Loi canadienne sur l'accessibilité](#). Le financement de ces recherches permettra de repérer des obstacles que la population canadienne rencontre et de générer des preuves qui guideront l'élaboration de normes.
- Veiller à ce que des personnes en situation de handicap participent à tous les projets financés. Nous maintiendrons cette exigence de financement afin que les personnes en situation de handicap puissent contribuer de manière importante, soit comme :
 - responsables de projet;
 - membres de l'équipe;
 - personnes conseillères;
 - personnes participantes.

L'expérience vécue de ces personnes rendra les recherches financées plus utiles et plus pertinentes.

- Poursuivre la mise en œuvre des recommandations issues de notre récente évaluation du programme. Nous continuerons d'améliorer l'administration et la prestation du programme de recherche en fonction des conclusions et des recommandations de cette évaluation. Ces améliorations nous aideront à faire en sorte que le programme respecte toujours ses objectifs.
- Évaluer et financer de nouveaux projets de recherche. Nous évaluerons les propositions de recherche reçues et mettrons en place des ententes de financement pour les projets qui débiteront au cours de l'exercice financier courant.
- Appuyer les organismes qui reçoivent du financement. Par exemple :
 - répondre aux questions;
 - fournir des renseignements supplémentaires;
 - faciliter la préparation de leurs rapports et les outiller pour qu'ils puissent mener leurs projets à terme.
- Passer en revue les recherches terminées. Nous examinerons les rapports de recherche et les résumés en langage clair de tous les projets de recherche financés. Cette étape assurera que les projets financés respectent les ententes de financement et que leurs conclusions pourront contribuer à l'élaboration de normes.
- Partager les résultats de recherche et les rendre faciles à trouver. Au fur et à mesure que les projets sont achevés, nous continuerons à partager les rapports de recherche et les résumés en langage clair. Nous simplifierons aussi l'accès à ces renseignements en ligne grâce à notre [base de données sur les projets de recherche](#) financés. Le public, les chercheurs et les organisations pourront ainsi en apprendre davantage sur les projets financés et voir comment la recherche contribue à l'élaboration de normes d'accessibilité.
- Préparer le cycle de financement pour la prochaine année financière. Nous planifierons le processus de financement pour les projets qui commenceront en 2027 à 2028.

Résultat ministériel 2 : Des normes d'accessibilité sont en place pour éliminer les obstacles dans les domaines prioritaires définis à l'article 5 de la [Loi canadienne sur l'accessibilité](#).

Les résultats que nous prévoyons atteindre

En maintenant notre engagement et notre collaboration avec les membres des comités techniques formés d'experts en situation de handicap et d'autres experts du domaine de chaque norme, cette collaboration nous permettra de :

- Publier la norme suivante :
 - [Partie 1 : Conception et prestation accessibles de programmes et de services : Prestation de services accessibles](#)
- Mettre en œuvre l'examen public de la norme suivante :
 - [Maisons modulaires prêtes à l'accessibilité](#)
- Poursuivre les progrès sur les normes en cours d'élaboration :
 - [Logements prêts à l'accessibilité](#)
 - [Petites maisons prêtes à l'accessibilité](#)
 - [Maisons modulaires prêtes à l'accessibilité](#)
 - [Évacuations d'urgence \(sorties\)](#)
 - [Modèle de norme d'accessibilité pour l'environnement bâti](#)
 - [Orientation et la signalisation](#)
 - [L'acoustique dans l'environnement bâti](#)
 - [Environnement bâti existant](#)
 - [Les bâtiments et les sites patrimoniaux](#)
 - [Les garderies accessibles](#)
 - Communication équitable
 - [Approvisionnement accessible](#)
 - [Conception et prestation accessibles de programmes et de services](#)

- [Partie 1 : Conception et prestation accessibles de programmes et de services : Prestation de services accessibles](#)
- [Justice accessible : Cours et tribunaux fédéraux](#)
- [Justice accessible : Programmes fédéraux](#)
- [Outils de création d'intelligence artificielle accessibles](#)
- [Les mesures d'urgence](#)
- [Parcours de voyage accessible : Environnement bâti \(14 normes\)](#)

Résultat ministériel 3 : Les intervenants participent à l'exécution de notre mandat

Les résultats que nous prévoyons atteindre

Au cours de l'exercice 2026 à 2027, Normes d'accessibilité Canada entamera de nouvelles collaborations avec des partenaires et des intervenants. Nous veillerons à ce que les personnes en situation de handicap et les divers organismes qui les représentent contribuent activement à l'élaboration et la promotion de normes d'accessibilité. Notre objectif est d'accroître la collaboration, la participation et l'utilisation de nos normes et de nos guides techniques partout au Canada.

Pour atteindre ces résultats, nous comptons :

- Élargir la participation à l'élaboration de normes. Nous augmenterons les activités de sensibilisation auprès des organisations de personnes en situation de handicap, des entités sous réglementation fédérale et des groupes en quête d'équité. Nous assurerons ainsi une représentation diversifiée dans tous nos comités techniques et dans toutes nos consultations.
- Promouvoir l'examen de nos normes auprès du public. Nous inviterons les gens à participer à l'examen de nos projets de normes grâce aux moyens suivants :
 - des campagnes de communication ciblées;
 - des réseaux sociaux;

- des activités de sensibilisation de la part des membres du conseil d'administration auprès de leurs réseaux respectifs.
- Sensibiliser davantage aux produits de Normes d'accessibilité Canada. Nous diffuserons des infolettres ciblées pour promouvoir l'utilisation de :
 - nos normes;
 - nos recherches;
 - nos guides techniques issus des plans d'accessibilité et des opérations.
- Poursuivre nos efforts de mobilisation auprès des gouvernements des provinces et des territoires. Nous procéderons avec les activités suivantes :
 - partager les projets de normes;
 - participer dans des forums et des séances d'information collaboratifs;
 - mener des activités de sensibilisation ciblées au cours des 3 étapes principales du processus d'élaboration de normes, soit :
 - avant l'élaboration,
 - au cours de l'élaboration,
 - après l'élaboration.
- Collaborer avec les communautés autochtones. Nous comptons poursuivre nos efforts :
 - Collaborer avec les organismes autochtones de personnes en situation de handicap et les gouvernements territoriaux afin de tenir compte des priorités et des perspectives autochtones dans les normes d'accessibilité.
 - Sensibiliser les communautés autochtones sur les projets de recherche existants et le [Programme de subventions et de contributions](#).

- Mettre en œuvre une démarche systémique pour promouvoir l'utilisation de nos normes et de nos guides techniques. Nous collaborerons avec les ministères fédéraux pour qu'ils adoptent volontairement les normes, entraînant ainsi une accessibilité cohérente pour tous les programmes et services gouvernementaux.
- Consolider nos partenariats avec des organisations nationales et internationales afin d'influencer et d'harmoniser les pratiques d'accessibilité dans toutes les juridictions. Nous tenterons aussi d'élargir la portée de nos normes et de notre expertise grâce à une collaboration accrue avec des partenaires internationaux et d'autres organismes d'élaboration de normes.
- Participer à des événements qui favorisent l'accessibilité. Nous dialoguerons avec des partenaires nationaux et internationaux lors de conférences, de consultations ou de présentations afin de :
 - partager des connaissances;
 - promouvoir l'utilisation de nos ressources;
 - apprendre des pratiques exemplaires d'autres organismes.
- Poursuivre nos efforts pour élargir l'inclusion et la représentativité. Pour rejoindre un plus grand nombre de groupes en quête d'équité et marginalisés, nous utiliserons différentes méthodes, comme :
 - intégrer la perspective de l'analyse comparative entre les sexes plus (ACS Plus) dans toutes nos activités de communication;
 - renforcer l'engagement de l'organisation envers :
 - l'équité,
 - l'intersectionnalité,
 - l'inclusion systémique.

Ces mesures permettront de nous assurer que nos normes et nos documents d'orientation reflètent la diversité des expériences vécues.

À la fin de l'exercice 2026 à 2027, nous mesurerons notre succès grâce à la croissance :

- de la participation de partenaires et parties intéressées;

- de notre réseau étendu de collaboration;
- de la référence à nos normes et nos guides techniques dans les plans d'accessibilité et les initiatives sectorielles.

Résultat ministériel 4 : Les pratiques exemplaires en matière d'accessibilité sont accessibles au public

Les résultats que nous prévoyons atteindre

Normes d'accessibilité Canada continuera d'assurer la disponibilité et d'offrir gratuitement les ressources liées à l'accessibilité (connaissances, outils et pratiques exemplaires.) Les organisations pourront ainsi mettre en place des mesures d'accessibilité cohérentes et pratiques. Au cours de l'exercice 2026 à 2027, nous poursuivrons nos efforts pour améliorer l'accès et la facilité d'utilisation pour le public, tout en augmentant la disponibilité de l'information et des ressources.

Pour atteindre ces résultats, nous prévoyons :

- Améliorer l'accès à notre matériel grâce à des bases de données en ligne et une architecture de l'information améliorée. Nous simplifierons la recherche de normes publiées ou en cours d'élaboration, de projets de recherche financés et achevés et de guides techniques. Les mises à jour du site Web comprendront une nouvelle page sur les domaines prioritaires et des options de recherche préfiltrées conçues selon les commentaires des utilisateurs. Ceci aidera les visiteurs à trouver rapidement et intuitivement les ressources qu'ils recherchent.
- Améliorer l'accessibilité technique et l'expérience utilisateur dans son ensemble. Nous continuerons d'améliorer l'accessibilité et la navigation de notre site Web pour que tous les utilisateurs puissent facilement accéder au contenu sur toutes nos plateformes numériques et puissent s'en servir.
- Élargir la portée et l'effet mobilisateur de nos communications. Nous utiliserons les communiqués de presse, les réseaux sociaux, les communications et infolettres ciblées à des auditoires précis pour partager :
 - les pratiques exemplaires;

- les nouvelles ressources;
- les leçons tirées des projets de recherche financés.

Ces activités aideront à sensibiliser et augmenter l'utilisation de nos normes et ressources.

À la fin de l'exercice 2026 à 2027, nous prévoyons un trafic accru vers nos bases de données sur notre site Web, ainsi qu'un plus grand nombre de visites sur nos pages consacrées à nos normes et nos guides techniques. Nous prévoyons aussi recevoir plus de demandes pour les rapports de recherche. Nous visons une plus grande visibilité de nos normes et nos ressources dans tous les secteurs.

L'analyse comparative entre les sexes plus

Les principes et les exigences de la [Loi canadienne sur l'accessibilité](#) guident le travail de Normes d'accessibilité Canada. Cette Loi favorise l'inclusion et la participation de la population canadienne dans tous les aspects de la société, dont :

- l'emploi;
- l'éducation;
- le transport;
- la participation communautaire.

Les personnes en situation de handicap proviennent de différents milieux et leur handicap peut s'entrecroiser avec d'autres facteurs identitaires, comme :

- le genre;
- la race;
- l'identité autochtone;
- l'orientation sexuelle.

Ces facteurs peuvent se croiser et créer ou amplifier des obstacles à l'accessibilité.

Application de l'analyse comparative entre les sexes plus (ACS Plus) à nos programmes et nos activités

Nous adoptons une approche intersectionnelle dans tout ce qui touche à notre mandat. Nous l'appliquons au financement de la recherche, à l'élaboration de normes, à la communication et à la participation des partenaires et des parties intéressées.

Afin de nous assurer que nos travaux tiennent compte des différentes expériences et perspectives :

- La composition de nos comités techniques doit respecter la diversité canadienne. Nous appliquons les exigences suivantes :
 - au moins 30 % des membres doivent être des personnes en situation de handicap ou des personnes qui ont une expérience vécue;
 - au moins 30 % des membres doivent provenir de groupes en quête d'équité :
 - des personnes 2ELGBTQI+,
 - des peuples autochtones,
 - des femmes,
 - des minorités visibles.
- Les bénéficiaires de financement de projets de recherche doivent expliquer la façon dont ils intégreront l'intersectionnalité dans la planification et la réalisation de leurs projets. Cette exigence fait partie de l'entente que les bénéficiaires de financement signent.
- Le processus d'examen public des projets de normes comprend des questions démographiques facultatives. Ces données nous aident à mieux comprendre la diversité des personnes qui participent et à repérer les groupes sous-représentés.
- Notre diversité organisationnelle constitue notre force. Plus de 30 % de notre personnel et la majorité des membres du conseil d'administration ont une expérience vécue du handicap.

Mesure des répercussions et améliorations

Normes d'accessibilité Canada poursuivra les activités suivantes pour mieux comprendre comment ses programmes touchent les différents groupes :

- Recueillir et analyser les données démographiques chaque année concernant :
 - les membres des comités techniques;
 - les bénéficiaires de financement de la recherche;
 - les personnes qui participent aux examens publics.

Nous traiterons ces données dans le plus grand respect de la protection des renseignements personnels et du consentement. La participation à cet exercice est volontaire et confidentielle.

- Améliorer les retours de rétroaction et les indicateurs de communication de manière trimestrielle (p. ex., les taux de participation, la portée de la mobilisation et les commentaires des partenaires) afin de peaufiner les activités de sensibilisation et les pratiques de production de rapports.

Vers des communications et une mobilisation plus inclusives

Nous continuerons aussi à :

- Tenir compte de la perspective intersectionnelle dans toutes les activités de communication et de sensibilisation. Pour ce faire, nous utiliserons un langage et des éléments visuels inclusifs qui représentent la diversité des expériences et les besoins réels.
- Examiner les messages des principales campagnes à la lumière de l'ACS Plus pour nous assurer qu'ils interpellent une variété de publics et qu'ils leur soient accessibles.
- Adopter un langage clair et non genré, ainsi que des formats accessibles pour faire en sorte que tout le monde ait accès à nos informations et puisse les comprendre.
- Offrir aux divers publics le moyen le plus accessible possible de partager leurs commentaires. Ces renseignements nous aident à

améliorer continuellement la manière de joindre et de représenter les différentes communautés dans notre travail.

- Rechercher et établir des partenariats avec diverses organisations et réseaux fédéraux pour consolider nos activités de sensibilisation et améliorer la qualité des données de l'ACS Plus.
- Offrir au personnel une formation et des ressources sur les communications inclusives, la protection des renseignements personnels et la transparence des données. Cette formation solidifiera la prise de conscience, la responsabilisation et l'amélioration continue.

Ressources prévues pour attendre les résultats

Tableau 5 : Ressources prévues pour atteindre les résultats relativement aux normes d'accessibilité

Le tableau 5 fournit un résumé des dépenses prévues et des équivalents temps plein requis pour atteindre ces résultats.

Ressources	Prévues
Dépenses	15 641 161 \$
Équivalents temps plein	45

Des renseignements exhaustifs sur les [ressources financières](#) et les [ressources humaines](#) en ce qui concerne le répertoire des programmes de Normes d'accessibilité Canada se trouvent dans l'InfoBase du GC.

Répertoire des programmes

Notre responsabilité essentielle, qui est de reconnaître, d'éliminer et de prévenir les obstacles à l'accessibilité en élaborant et en révisant des normes d'accessibilité, est appuyée par les programmes suivants :

- l'élaboration de normes;
- la sensibilisation et l'application des connaissances.

Des renseignements supplémentaires sur le répertoire des programmes pour les normes d'accessibilité se trouvent sur la page [Résultats dans l'InfoBase](#) du GC.

Services internes

Dans la présente section :

- [Description](#)
- [Plans visant à attendre les cibles](#)
- [Ressources prévues pour atteindre les résultats](#)
- [Planification de l'attribution de marché aux entreprises autochtones](#)

Description

Les services internes sont les services fournis au sein d'un ministère afin qu'il puisse s'acquitter de ses obligations et assurer la prestation de ses programmes. Les 10 catégories de services internes sont les suivantes :

- services de gestion des acquisitions
- services de communication
- services de gestion des finances
- services de gestion des ressources humaines
- services de gestion de l'information
- services des technologies de l'information
- services juridiques
- services de gestion du matériel
- services de gestion et de surveillance
- services de gestion des biens immobiliers

Plans visant à atteindre les cibles

Cette section présente les plans élaborés par l'organisation pour atteindre les résultats et les cibles en ce qui a trait aux services internes.

Pour atteindre ces résultats, Normes d'accessibilité Canada prévoit ce qui suit.

Services de communication

Nous comptons améliorer l'accès à nos informations et outils sur l'accessibilité en finalisant la mise en œuvre des améliorations issues de l'évaluation de l'expérience utilisateur et de l'accessibilité. Nous apporterons aussi des retouches à nos 2 bases de données en ligne pour simplifier la recherche de normes, de guides techniques et de résultats de recherche. Ces changements aideront le public à trouver, à consulter et à utiliser nos ressources plus facilement.

Nous améliorerons l'accessibilité et l'inclusion de nos communications. Nous adopterons une approche inclusive pour que nos messages, nos visuels et notre langage reflètent la diversité du Canada. Nous continuerons d'accompagner le personnel pour l'application des pratiques exemplaires, notamment l'utilisation d'images inclusives et du langage clair.

Nous poursuivrons nos efforts pour mobiliser de nouveaux publics et maintenir l'engagement de nos publics actuels. Nous élargirons notre portée grâce aux réseaux sociaux, à des campagnes et infolettres ciblées, ainsi qu'à des communiqués de presse. Ces outils serviront à faire la promotion de :

- nos normes;
- des projets de recherche;
- des pratiques exemplaires.

Nous utiliserons les données analytiques pour mieux comprendre la mobilisation et ajuster nos stratégies.

Nous améliorerons l'évaluation et la mesure du rendement de nos activités de communication. Nous préciserons nos indicateurs de rendement des communications afin de mieux mesurer la portée, la mobilisation et les résultats. Nous nous servirons des commentaires de nos partenaires et des personnes qui participent aux examens publics ainsi que des données de nos plateformes en ligne pour apporter ces améliorations.

Enfin nous mettrons l'accent sur les communications internes en explorant un nouvel outil pour partager les renseignements plus rapidement, plus efficacement et de manière plus transparente avec le personnel. Cet outil comprendra une approche novatrice de mobilisation interne pour favoriser

la collaboration, le sentiment d'appartenance et un lien plus étroit parmi le personnel.

Biens immobiliers

Les membres du personnel et les visiteurs conservent un accès sans obstacles. Nos bureaux servent toujours de modèle d'accessibilité au sein du gouvernement fédéral. Nous nous engageons à faire en sorte que notre milieu de travail reste inclusif et accessible aux personnes en situation de handicap.

Gestion des ressources humaines

Les priorités seront le soutien à la diversité, à l'inclusion et à la santé mentale. Nous travaillerons avec un nouveau comité organisationnel d'équité, de diversité et d'inclusion. Ce comité offrira aux membres du personnel un espace sûr pour discuter de sujets tels que les préjugés inconscients, la lutte contre le racisme et l'intersectionnalité.

Nous établirons un plan d'action axé sur le leadership, l'engagement et la santé mentale. Ainsi, nous allons accroître la sensibilisation à la santé mentale, créer un environnement de travail positif et renforcer la cohésion de l'équipe. Des pratiques de gestion inclusives et une sensibilisation accrue à la santé mentale nous aideront à tirer parti du talent du personnel. Ceci nous aidera aussi à améliorer le bien-être individuel et finalement, à renforcer le rendement global de l'ensemble de l'organisation.

Nous poursuivrons aussi nos efforts pour mettre en œuvre notre norme sur l'emploi. Ainsi, nous pourrons démontrer aux autres organisations de quelle manière on peut améliorer l'accessibilité des emplois dans la fonction publique fédérale. Nous comptons agir comme leader en matière de diversité, d'inclusion et d'accessibilité. Nous prendrons des mesures concrètes pour favoriser :

- l'engagement;
- le mieux-être;
- l'épanouissement personnel;
- un sentiment d'appartenance pour tous les membres du personnel.

Ressources prévues pour atteindre les résultats

Tableau 6 : Ressources prévues pour atteindre les résultats en ce qui a trait aux services internes pour l'exercice

Le tableau 6 fournit un résumé des dépenses prévues et des équivalents temps plein requis pour atteindre ces résultats.

Ressources	Prévues
Dépenses	5 725 796 \$
Équivalents temps plein	18

Des renseignements exhaustifs sur les [ressources financières](#) et les [ressources humaines](#) en ce qui concerne le répertoire des programmes de Normes d'accessibilité Canada se trouvent dans l'InfoBase du GC.

Planification de l'attribution de marchés aux entreprises autochtones

Les ministères du gouvernement du Canada doivent atteindre l'objectif d'attribuer à chaque année au moins 5 % de la valeur totale des contrats à des entreprises autochtones.

Nous avons établi un plan utilisant les outils à notre disposition pour atteindre cet objectif de 5 %. Ce plan comprend les actions suivantes :

- Utiliser le [Répertoire des entreprises autochtones](#) du gouvernement pour identifier les entreprises susceptibles de fournir ce dont nous avons besoin.
- Continuer à offrir des occasions par le biais d'appels d'offres publiés sur la plateforme CanadaAchats du gouvernement.
- Inviter les entreprises autochtones à soumettre des offres lorsque nous achetons des biens ou des services.
- Clarifier nos besoins en matière d'achat et cibler les entreprises autochtones qui ont la capacité de répondre à nos exigences.

Tableau 7 : Pourcentage de contrats attribués ou qu'il est prévu d'attribuer à des entreprises autochtones

Le tableau 7 présente les résultats actuels et réels ainsi que les résultats prévus et projetés quant au pourcentage total de contrats que l'organisation a attribués à des entreprises autochtones.

Champ de déclaration de 5 %	Résultats réels de 2024 à 2025	Résultats prévus pour 2025 à 2026	Résultats projetés pour 2026 à 2027
Pourcentage total de marchés avec des entreprises autochtones	6,92 %	7 %	12,8 %

Considérations à l'échelle de l'organisation

- [Priorités gouvernementales connexes](#)
- [Principaux risques](#)

Priorités gouvernementales connexes

Intelligence artificielle

Normes d'accessibilité Canada se sert de l'intelligence artificielle (IA) dans plusieurs contextes pour améliorer l'efficacité et favoriser l'accessibilité. L'IA aide actuellement l'organisation à accomplir certaines tâches, comme la rédaction et la révision de contenu. Nous l'utilisons aussi pour résumer de l'information et traduire les projets de normes en vue des examens publics. Les membres du personnel révisent tout le matériel que l'IA génère afin d'en assurer l'exactitude, l'accessibilité et l'inclusion.

Au cours de l'exercice 2026 à 2027, nous continuerons d'intégrer l'IA de manière responsable afin d'améliorer la prestation de services et les opérations internes. Nous comptons :

- **Améliorer l'accessibilité de nos produits.**

L'IA simplifiera la révision en langage clair, la génération de texte de remplacement et le repérage d'obstacles potentiels à l'accessibilité dans nos documents.

- **Accroître l'efficacité de la prestation de programmes.**

L'IA contribuera à la traduction et nous explorerons son potentiel pour certaines tâches, comme :

- la rédaction de comptes-rendus;
- la réduction de la charge de travail administratif;
- la réaffectation des ressources vers d'autres activités prioritaires, dont l'accréditation et les travaux qui portent sur les normes.

- **Soutenir la planification fondée sur des données.**

Nous explorerons des outils d'IA qui aident à déceler les tendances et les lacunes informationnelles afin d'améliorer la planification et d'atteindre divers publics cibles.

- **Mettre en place une utilisation responsable de l'IA.**

Nous assurerons la formation du personnel à l'utilisation sûre et inclusive des outils d'IA approuvés par le gouvernement du Canada. Nous respecterons les exigences fédérales qui portent sur :

- la transparence;
- la protection des renseignements personnels;
- l'accessibilité;
- l'atténuation des préjugés.

Principaux risques

Normes d'accessibilité Canada comprend que certains risques peuvent entraîner des répercussions sur nos interactions avec nos partenaires et sur l'accessibilité de nos services. Nous proposons les stratégies suivantes pour atténuer les risques identifiés :

- **Fatigue liée aux consultations** : trop de consultations peuvent fatiguer nos partenaires et les intervenants. Pour y remédier, nous allons :
 - planifier nos activités de sensibilisation et de consultation en collaboration avec nos principaux partenaires, notamment ceux qui ont un mandat en vertu de la [Loi canadienne sur l'accessibilité](#);
 - restreindre le partage de mises à jour importantes aux bulletins d'information et aux plateformes numériques accessibles.
- **Accessibilité des services et de l'information** : Nous devons veiller à ce que nos services et les renseignements que nous fournissons soient accessibles. Nous comptons :
 - continuer à améliorer notre site Web afin qu'il se conforme ou dépasse les normes AA des directives d'accessibilité pour le Web (WCAG) 2.1;
 - recueillir les commentaires des utilisateurs, en particulier de ceux qui vivent avec un handicap, pour améliorer nos communications;
 - proposer du contenu dans divers formats, dont en langue des signes québécoise et en *American Sign Language* pour les produits et outils importants;
 - utiliser un langage clair dans toutes nos communications internes et externes afin de les rendre faciles à comprendre. Nous poursuivrons la formation du personnel à la rédaction dans un langage clair.

Dépenses et ressources humaines prévues

Cette section donne un aperçu des dépenses et des ressources humaines prévues de Normes d'accessibilité Canada au cours des 3 prochains exercices et compare les dépenses prévues de l'exercice 2026 à 2027 avec les dépenses réelles de l'exercice en cours et des exercices précédents.

Dans la présente section :

- [Dépenses](#)
- [Financement](#)
- [État des résultats condensé prospectif](#)
- [Ressources humaines](#)

Dépenses

Cette section présente un aperçu des dépenses de l'organisation de 2023 à 2024 à 2028 à 2029.

Sommaire du rendement budgétaire

Tableau 8 : Sommaire des dépenses de 3 exercices pour la responsabilité essentielle et les services internes (dollars)

Le tableau 8 indique la somme d'argent dépensée par Normes d'accessibilité Canada au cours des 3 derniers exercices pour s'acquitter de sa responsabilité essentielle et assurer la prestation de ses services internes. Les montants de l'exercice 2025 à 2026 sont prévus en fonction des dépenses à ce jour.

Responsabilité essentielle et services internes :	Dépenses réelles de 2023 à 2024	Dépenses réelles de 2024 à 2025	Dépenses prévues pour 2025 à 2026
Normes d'accessibilité	16 552 026	15 810 321	15 881 429
Services internes	5 037 179	5 568 774	5 969 183
Total	21 589 205	21 379 095	21 850 612

Analyse des dépenses 3 derniers exercices

Nos dépenses se sont stabilisées en même temps que nos ressources. Grâce à notre nouvelle structure organisationnelle et à nos processus internes améliorés, nous prévoyons d'utiliser nos ressources financières de manière efficace et de façon continue.

Des renseignements financiers plus détaillés des exercices précédents se trouvent dans [la section Finances de l'InfoBase du GC](#).

Tableau 9 : Dépenses prévues au cours des 3 prochains exercices pour la responsabilité essentielle et les services internes (dollars)

Le tableau 9 présente les dépenses prévues par Normes d'accessibilité Canada au cours des 3 prochaines années, pour la responsabilité essentielle et les dépenses pour les services internes.

Responsabilité essentielle et services internes :	Dépenses prévues pour 2026 à 2027	Dépenses prévues pour 2027 à 2028	Dépenses prévues pour 2028 à 2029
Normes d'accessibilité	15 641 161	15 641 161	15 641 161
Services internes	5 725 796	5 725 796	5 725 796
Total	21 366 957	21 366 957	21 366 957

Analyse des dépenses des 3 prochains exercices

Nos ressources sont maintenant à un niveau stable. Grâce à notre nouvelle structure organisationnelle et à nos processus internes améliorés, nous prévoyons d'utiliser nos ressources financières de manière efficace et de façon continue.

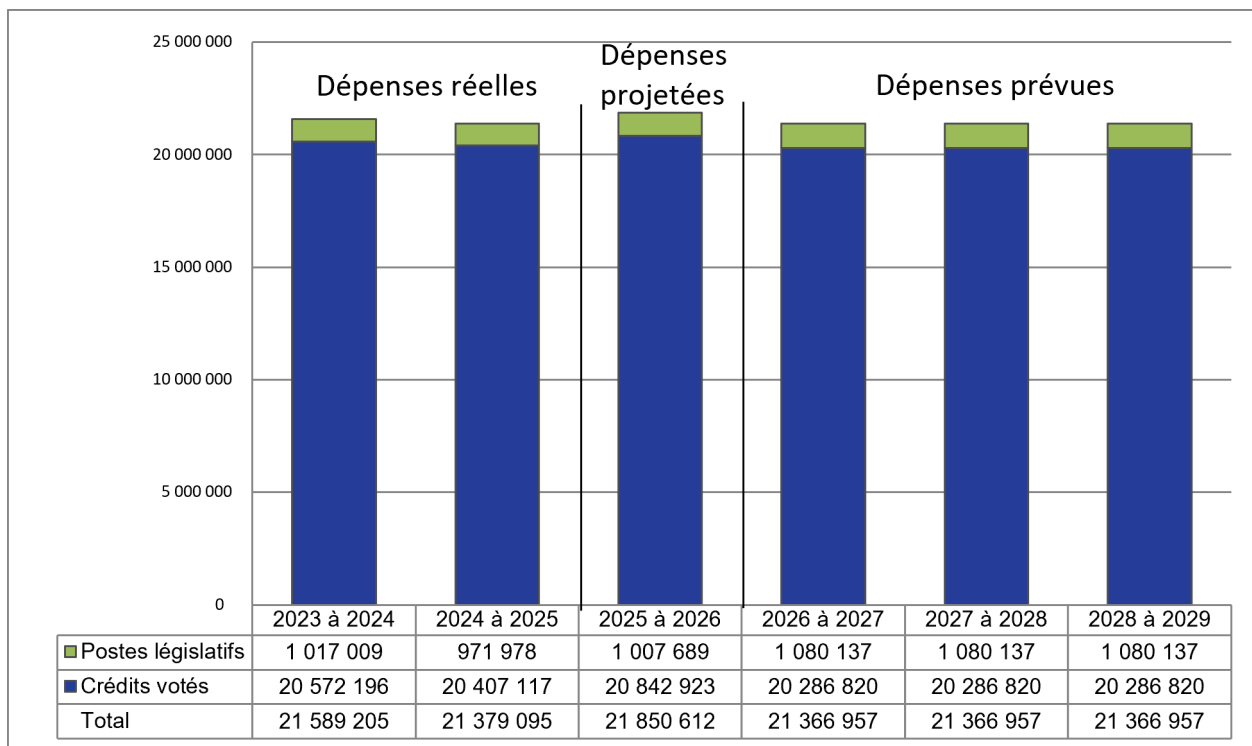
Des [renseignements financiers plus détaillés des dépenses prévues](#) se trouvent dans la section Finances de l'InfoBase du GC.

Financement

Cette section présente un aperçu du financement voté et législatif de l'organisation par rapport à sa responsabilité essentielle et à ses services internes. Pour en savoir plus sur les autorisations de financement, consultez les [budgets et dépenses du gouvernement du Canada](#).

Graphique 1 : Financement approuvé (législatif et voté) pour une période de 6 exercices (dollars)

Le graphique 1 résume le financement législatif et voté de l'organisation pour la période de 2023 à 2024 à 2028 à 2029.



Financement législatif et voté

Tableau 10 : Financement approuvé (législatif et voté) pour une période de 6 exercices (en dollars)

Le tableau 10 présente le financement législatif et voté approuvé de l'organisation pour la période de 2023 à 2024 à 2028 à 2029.

Exercice	Total	Crédits votés	Postes législatifs
2023 à 2024	21 589 205	20 572 196	1 017 009
2024 à 2025	21 379 095	20 407 117	971 978
2025 à 2026	21 850 612	20 842 923	1 007 689
2026 à 2027	21 366 957	20 286 820	1 080 137
2027 à 2028	21 366 957	20 286 820	1 080 137
2028 à 2029	21 366 957	20 286 820	1 080 137

Analyse du financement législatif et voté pour une période de 6 exercices

Notre financement est demeuré constant au cours des dernières années, à la suite de l'augmentation réussie de nos activités.

Pour en savoir plus sur les crédits ministériels de Normes d'accessibilité Canada, consultez le [Budget principal des dépenses de 2026 à 2027](#).

État des résultats condensé prospectif

L'état des résultats condensé prospectif des opérations donne un aperçu des opérations de Normes d'accessibilité Canada de 2025 à 2026 à 2026 à 2027.

Tableau 11 : État des résultats condensé prospectif des opérations pour l'exercice terminé le 31 mars 2027 (dollars)

Le tableau 11 résume les charges et les revenus affectant le coût de fonctionnement avant le financement du gouvernement et les transferts pour la période de 2025 à 2026 à 2026 à 2027. Les montants prévus et projetés dans le présent état des opérations ont été préparés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les montants prévus et projetés qui

sont présentés dans d'autres sections du Plan ministériel ont été établis selon la méthode de comptabilité axée sur les dépenses. Les montants peuvent donc différer.

Renseignements financiers	Résultats prévus pour 2025 à 2026	Résultats projetés pour 2026 à 2027	Différence (prévus moins projetés)
Total des charges	22 691 884	22 397 681	(294 203)
Total des revenus	0	0	0
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	22 691 884	22 397 681	(294 203)

Analyse des résultats prévus et projetés

[Un état des résultats prospectif et des notes connexes pour 2026 à 2027](#) plus détaillés, y compris un rapprochement du coût net des opérations avec les autorisations demandées, sont accessibles sur le site Web de Normes d'accessibilité Canada.

Ressources humaines

Cette section présente un aperçu des ressources humaines réelles et prévues de l'organisation pour la période de 2023 à 2024 à 2028 à 2029.

Tableau 12 : Ressources humaines réelles pour la responsabilité essentielle et les services internes

Le tableau 12 fournit un résumé des ressources humaines, en équivalents temps plein, associées à la responsabilité essentielle et aux services internes de Normes d'accessibilité Canada pour les 3 derniers exercices.

Les ressources humaines pour l'exercice de 2025 à 2026 sont prévues en fonction des données de l'exercice à ce jour.

Responsabilité essentielle et services internes	Nombre d'équivalents temps plein réels pour 2023 à 2024	Nombre d'équivalents temps plein réels pour 2024 à 2025	Nombre d'équivalents temps plein prévus pour 2025 à 2026
Normes d'accessibilité	39	39	45
Services internes	24	23	18
Total	63	62	63

Analyse des ressources humaines pour les 3 derniers exercices

Nos ressources humaines sont demeurées constantes au cours des dernières années, à la suite de l'augmentation réussie de nos activités.

Tableau 13 : Sommaire de la planification des ressources humaines pour la responsabilité essentielle et les services internes

Le tableau 13 présente des renseignements sur les ressources humaines, en équivalents temps plein, pour la responsabilité essentielle et les services internes de Normes d'accessibilité Canada prévus au cours des 3 prochains exercices.

Responsabilité essentielle et services internes	Nombre d'équivalents temps plein prévus en 2026 à 2027	Nombre d'équivalents temps plein prévus en 2027 à 2028	Nombre d'équivalents temps plein prévus en 2028 à 2029
Normes d'accessibilité	45	45	45
Services internes	18	18	18
Total	63	63	63

Analyse des ressources humaines pour les 3 prochains exercices

Nos ressources humaines demeureront constantes au cours des prochaines années, à la suite de l'augmentation réussie de nos activités.

Tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux de renseignements supplémentaires ci-dessous sont accessibles sur le site Web de Normes d'accessibilité Canada :

- [Renseignements sur les programmes de paiements de transfert](#)

Des renseignements sur la stratégie de développement durable de Normes d'accessibilité Canada sont disponibles sur le [site Web de Normes d'accessibilité Canada](#).

Dépenses fiscales fédérales

Le Plan ministériel de Normes d'accessibilité Canada ne comprend pas de renseignements sur les dépenses fiscales.

Il est possible de recourir au système fiscal pour atteindre des objectifs de politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'imposition, des exemptions, des déductions, des rapports et des crédits. Le ministère des Finances Canada publie chaque année des estimations et des projections du coût de ces mesures dans le [Rapport sur les dépenses fiscales fédérales](#).

Ce rapport fournit aussi des renseignements généraux détaillés sur les dépenses fiscales, dont des descriptions, des objectifs, des données historiques et des renvois aux programmes de dépenses fédérales connexes ainsi qu'aux évaluations et aux résultats de l'ACS Plus liés aux dépenses fiscales.

Renseignements sur l'organisation

Profil de l'organisation

Ministre de tutelle : L'honorable Patty Hajdu, ministre de l'Emploi et des Familles

Administrateur général : M. Dino Zuppa, président-directeur général

Président du conseil d'administration : M. Paul Walsh, président du conseil d'administration

Portefeuille ministériel : Ministère de l'Emploi et des Familles

Instrument habilitant : [Loi canadienne sur l'accessibilité](#)

Année de constitution ou de création : 2019

Coordonnées de l'organisation

Adresse postale :

Normes d'accessibilité Canada
320 boulevard Saint-Joseph, bureau 246
Gatineau (QC) J8Y 3Y8

Numéro de téléphone : 1-833-854-7628

Service de relais vidéo (SRV) : 1-833-854-7628

Adresse courriel : info.accessibility.standards-normes.accessibilite.info@canada.gc.ca

Site Web : <https://accessibilite.canada.ca/>

Définitions

analyse comparative entre les sexes plus (ACS Plus) (Gender-based Analysis Plus [GBA Plus])

Est un outil analytique servant à l'élaboration de politiques, de programmes et d'autres initiatives adaptés et inclusifs. Il s'agit d'un processus permettant de comprendre qui est impacté par l'enjeu ou l'occasion abordée par l'initiative ; de déterminer comment l'initiative pourrait être adaptée aux différents besoins des personnes les plus impactées ; de même que d'anticiper et de lever les obstacles empêchant d'accéder à l'initiative ou d'en bénéficier. L'ACS Plus est une analyse intersectionnelle qui va au-delà des différences biologiques (sexe) et socioculturelles (genre), pour prendre en compte d'autres facteurs tels que l'âge, le handicap, l'éducation, l'ethnicité, la situation économique, la géographie (y compris la ruralité), la langue, la race, la religion et l'orientation sexuelle.

L'utilisation de l'ACS Plus implique d'adopter dans notre travail une approche qui tienne compte du genre et de la diversité. Prendre en compte tous les facteurs identitaires intersectionnels dans le cadre de l'ACS Plus, pas seulement le sexe et le genre, est un engagement du gouvernement du Canada.

Cadre ministériel des résultats (departmental results framework)

Cadre qui établit un lien entre les responsabilités essentielles et les résultats ministériels ainsi que les indicateurs de résultat ministériel d'un ministère.

cible (target)

Niveau mesurable du rendement ou du succès qu'un ministère, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

crédit (appropriation)

Autorisation donnée par le Parlement d'effectuer des paiements sur le Trésor.

dépenses budgétaires (budgetary expenditures)

Dépenses de fonctionnement et en capital ; paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des ministères ou à des particuliers ; et paiements à des sociétés d'État.

dépenses législatives (statutory expenditures)

Dépenses approuvées par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi autre qu'une loi de crédits. La loi précise les fins auxquelles peuvent servir les dépenses et les conditions dans lesquelles elles peuvent être effectuées.

dépenses non budgétaires (non-budgetary expenditures)

Autorisations non budgétaires comprenant des opérations sur l'actif et le passif pour des prêts, des placements et des avances ou des comptes à fins déterminées, établis en vertu de lois particulières ou d'autorisations non législatives dans le budget des dépenses et ailleurs. Les opérations non budgétaires sont les dépenses et les recettes liées aux créances et aux obligations financières du gouvernement à l'égard de parties extérieures. Les opérations non budgétaires sont des dépenses et des recettes liées aux créances du gouvernement envers des tiers et à ses obligations à l'égard de ces derniers. Les opérations non budgétaires incluent l'ensemble des opérations portant sur les prêts, les investissements et les avances de fonds ; en comptant et en comptes débiteurs ; en fonds publics reçus ou perçus à des fins admises ; et tout autre actif et passif. Les autres biens ou obligations, qui ne sont pas définis de façon précise dans les codes d'autorisations G à P, doivent être enregistrés sous un code R, qui est le code d'autorisation résiduel pour tous les autres biens et obligations.

dépenses prévues (planned spending)

En ce qui a trait au Plan ministériel et au Rapport sur les résultats ministériels, montants présentés dans le Budget principal des dépenses.

Un ministère est censé être au courant des autorisations qu'il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les

augmentations présentées dans son Plan ministériel et son Rapport sur les résultats ministériels.

dépenses prévues (planned spending)

En ce qui a trait au Plan ministériel et au Rapport sur les résultats ministériels, montants présentés dans le Budget principal des dépenses.

Un ministère est censé être au courant des autorisations qu'il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son Plan ministériel et son Rapport sur les résultats ministériels.

dépenses votées (voted expenditures)

Dépenses approuvées annuellement par le Parlement par une loi de crédits. Le libellé de chaque crédit énonce les conditions selon lesquelles les dépenses peuvent être effectuées.

entreprise autochtone (Indigenous business)

Les exigences relatives à la vérification des entreprises autochtones aux fins du rapport sur les résultats ministériels sont présentées sur le site Web de Services aux Autochtones Canada ([Cible minimale obligatoire de 5 % d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones](#)).

équivalent temps plein (full-time equivalent)

Mesure utilisée pour représenter une année-personne complète d'un employé dans le budget ministériel. Pour un poste donné, le nombre d'équivalents temps plein représente le rapport entre le nombre d'heures travaillées par une personne, divisé par le nombre d'heures normales prévues dans sa convention collective.

indicateur de rendement (performance indicator)

Moyen qualitatif ou quantitatif de mesurer un extrant ou un résultat en vue de déterminer le rendement d'un ministère, d'un programme, d'une politique ou d'une initiative par rapport aux résultats attendus.

indicateur de résultat ministériel (departmental result indicator)

Mesure quantitative des progrès réalisés par rapport à un résultat ministériel.

initiative horizontale (horizontal initiative)

Initiative dans le cadre de laquelle deux ministères fédéraux ou plus reçoivent du financement dans le but d'atteindre un résultat commun, souvent associé à une priorité du gouvernement.

plan (plan)

Exposé des choix stratégiques qui montre comment un ministère entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

Plan ministériel (Departmental Plan)

Exposé des plans et du rendement attendu d'un ministère qui reçoit des crédits parlementaires. Les plans ministériels couvrent une période de trois ans et sont habituellement présentés au Parlement au printemps.

priorités gouvernementales (government priorities)

Aux fins du Plan ministériel 2026 à 2027, les priorités gouvernementales sont les thèmes généraux décrivant le programme du gouvernement dans le [discours du Trône de 2025](#).

programme (program)

Services et activités, pris séparément ou en groupe, ou une combinaison des deux, qui sont gérés ensemble au sein d'un ministère et qui portent sur un ensemble déterminé d'extrants, de résultats ou de niveaux de services.

Rapport sur les résultats ministériels (Departmental Results Report)

Rapport qui présente les réalisations réelles d'un ministère par rapport aux plans, aux priorités et aux résultats attendus énoncés dans le Plan ministériel correspondant.

rendement (performance)

Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats se comparent à ceux que l'organisation souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons retenues ont été cernées.

répertoire des programmes (program inventory)

Compilation de l'ensemble des programmes du ministère qui décrit la manière dont les ressources sont organisées pour s'acquitter des responsabilités essentielles du ministère et atteindre ses résultats prévus.

responsabilité essentielle (core responsibility)

Fonction ou rôle permanent exercé par un ministère. Les intentions du ministère concernant une responsabilité essentielle se traduisent par un ou plusieurs résultats ministériels auxquels le ministère cherche à contribuer ou sur lesquels il veut avoir une influence.

résultat (result)

Conséquence attribuable en partie aux activités d'un ministère, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'un ministère, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence du ministère.

résultat ministériel (departmental result)

Effet ou résultat que vise un ministère. Un résultat ministériel échappe généralement au contrôle direct des ministères, mais il devrait être influencé par les résultats des programmes.